CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

5ème REUNION DE 2008

Séance du 17 novembre 2008

CG 08/5me/VI-05

TARN-ET-GARONNE 2025

—

Lors du budget primitif de 2007, nous avons décidé d'engager le Département dans une démarche de réflexion prospective sur son avenir. Cette démarche, intitulée «Tarn-et-Garonne 2025», vise à prendre en compte dans les politiques départementales :

- d'une part, la **progression démographique** liée au phénomène de «métropolisation» ;
- d'autre part, les **grands projets** qui viendront impacter notre territoire (Zone Logistique, Ligne à Grande Vitesse...) ;
- enfin, les **nouveaux besoins de la population** à travers l'organisation d'une consultation publique ouverte à tous les Tarn-et-Garonnais.

Je vous rappelle que cette réflexion prospective, coordonnée par l'Agence de Développement Économique, a été confiée, après appel d'offres, au cabinet CRP Consulting et à l'institut de sondage IPSOS.

Par ailleurs, nous avons mis en place :

- un comité de pilotage composé de 34 membres pour valider les grandes orientations de l'étude,
- un comité de suivi**,** qui se réunit tous les mois, afin d'assurer le suivi quotidien des travaux liés à Tarn-et-Garonne 2025,
- un groupe de 7 experts universitaires.

L'ensemble de ce dispositif, opérationnel depuis environ un an et demi, a permis de réaliser :

- **un diagnostic prospectif** complet de la situation du Département dont un exemplaire vous a été remis lors de la Décision Modificative n°1, au mois de juin dernier ;

- **la consultation publique** de la population et des élus du Département qui a eu lieu du 15 Juin au 15 Juillet 2008 selon les modalités suivantes :

- un sondage téléphonique auprès de 2 000 Tarn-et-Garonnais réalisé par l'institut IPSOS,
- un sondage par courrier auprès de tous les élus du Département (Parlementaires, Président de Pays ou de Communautés de Communes, Conseillers Régionaux et Généraux),
- une enquête sur internet et un espace dédié aux contributions.

Les résultats détaillés de cette phase figurent en annexe du présent rapport et sont accompagnés d'une note analytique du sondage téléphonique, réalisée par l'IPSOS, et d'une synthèse de l'enquête des élus, réalisée par le CRP Consulting.

I- Les principaux enseignements de la Consultation Publique

Le principal enseignement est que **94% des Tarn-et-Garonnais sont satisfaits** de vivre dans le Département.

a) L'image et le rôle du Conseil Général :

Tout d'abord, je tenais à vous faire part que **l'action de notre institution est perçue comme particulièrement visible** par les Tarn-et-Garonnais en général, ce dont nous pouvons nous féliciter (68 % d'entre eux s'estiment bien informés de l'action que nous menons).

Les élus, questionnés sur le rôle du Conseil Général, le positionnent comme **l'acteur majeur du rééquilibrage du territoire entre les secteurs ruraux et les zones urbaines**. C'est, par ailleurs, l'**interlocuteur privilégié** pour plus des 2/3 des élus ayant répondu au questionnaire. A noter que 85 % des Maires du Département ont répondu à notre consultation.

b) L'attractivité du Département :

Globalement, il y a un **fort attachement au caractère « traditionnellement rural et agricole »** du Département. Les Tarn-et-Garonnais sont très nombreux à le décrire comme **accueillant** (87 % pour l'ensemble de la population) et « **naturel** et **préservé** » (81 %) :

- les points forts identifiés, tant par les élus que par la population, sont inhérents à **la qualité de vie**, à **la proximité de Toulouse**, à **l'agriculture** et au **patrimoine** ;

- les inflexions à apporter concernent l'attractivité du territoire, qui se traduit par une perception de la **diminution du nombre de commerces de proximité,** la **diminution des services au public** et des **besoins d'animation** de l'espace public.

c) L'évolution du Tarn-et-Garonne au cours des dix dernières années :

Questionné sur l'évolution du Département au cours des dix dernières années, une large majorité des personnes interrogées estime que **la situation s'est améliorée** dans quatre domaines :

- les infrastructures de télécommunication,
- l'habitat et le logement,
- le sport et la culture,
- l'environnement et le cadre de vie.

Les **résultats sont aussi satisfaisants** en matière d'action sociale, d'infrastructures de transport, de liens sociaux et de services publics de santé.

En revanche, comme partout ailleurs en France, les Tarn-et-Garonnais se montrent plus demandeurs en matière d'emplois.

d) Les enjeux territoriaux majeurs :

Les élus se montrent très attentifs quand à «**la création et au maintien des services publics et des activités économiques en milieu rural**» (62 % des répondants).

«**L'économie et l'emploi**» se distinguent comme le second domaine d'action prioritaire pour les élus, alors qu'il vient en première position pour les Tarn-et-Garonnais (48 %).

Ces derniers placent en second **l'action sociale** (47 %) et en troisième les **transports et les réseaux** (36 %).

II – l'analyse des principales thématiques

Suite à la réalisation de la consultation publique, le cabinet CRP Consulting et l'IPSOS ont produit **une analyse des résultats** dont voici les principaux enseignements :

a) en matière d'action économique :

Les Tarn-et-Garonnais donnent **la priorité au maintien de l'identité rurale du Département** puisque plus de la moitié d'entre-eux (54 %) cite comme priorité « l'aide à l'artisanat et au commerce en milieu rural », ce qui va dans le sens de notre nouvelle politique « Avenir Entreprise ».

Les élus, quant à eux, ne mettent pas en avant une priorité parmi d'autres : il apparaît tout aussi important de soutenir la formation et la qualification de la main d'œuvre locale, que d'aider à la création d'infrastructures d'accueil d'entreprises ou de soutenir la création et le développement de celles-ci. Là-aussi, notre politique « Avenir Entreprise » devrait répondre, à terme, à cette exigence.

b) en matière d'environnement et de cadre de vie :

« **La préservation et la gestion de la ressource en eau** » sont considérées comme prioritaire par tous les acteurs du Département devant le développement des énergies renouvelables; ceci confortant les politiques, que nous menons depuis des années, en matière de maîtrise de l'eau.

c) en matière d'action sociale :

Les Tarn-et-Garonnais donnent **la priorité au renforcement des services pour les personnes en perte d'autonomie**, ce qui correspond bien à l'allongement de la durée de vie. Vient ensuite la mise en place de **services de santé de proximité en zone rurale**.

Les élus, quant à eux, sont sensibles au développement des dispositifs de maintien à domicile pour les personnes en perte d'autonomie et à la poursuite de la politique de soutien aux investissements dans le **domaine de la petite enfance.**

d) en matière d'enseignement :

En matière d'enseignement, près d'un Tarn-et-Garonnais sur deux fait du **maintien des écoles primaires en milieu rural, une priorité**, suivie du développement du **soutien scolaire** 17 %. Ce dernier est considéré comme prioritaire par les élus du Département. **Concernant les collèges**, ils pensent que **l'offre est bien répartie sur le territoire**.

Notre politique en direction des écoles maternelles et primaires trouve là sa justification et sa pertinence.

Concernant l'enseignement universitaire, si près d'un élu sur deux juge que ce n'est pas du ressort du Conseil Général, la grande majorité des acteurs interrogés sont d'accord sur **l'importance de développer l'enseignement universitaire en Tarn-et-Garonne** et c'est pourquoi nous poursuivrons, dans les années à venir, le développement de notre Centre Universitaire.

e) en matière d'infrastructures de transport et de déplacement :

Pour les Tarn-et-Garonnais, la **gratuité des transports scolaires** apparaît comme la première priorité, ce qui est souvent le cas, suivie de près par le **développement des transports verts**. Les liaisons entre les zones rurales et les principales villes du Département ressortent également comme prioritaires. On relève des disparités entre les zones d'étude. Par exemple, la zone métropolisée met en avant les transports en commun et la mobilité .

Les élus ont identifié de véritables priorités : la **sécurisation des parcours** (51 %), suivi du **développement d'un réseau de transport en commun** départemental (41 %). Concernant la sécurisation des parcours, c'est ce que nous faisons, ces dernières années, tant au niveau de nos programmes de voirie que pour les transports scolaires.

f) en matière d'urbanisme, aménagement, logement :

Les attentes des Tarn-et-Garonnais, sur ces thèmes, concernent **l'entretien des routes communales**, **le soutien à l'accès à la propriété** et **la lutte contre le logement insalubre**.

En matière d'urbanisme, les élus mettent en avant l'aide à fournir aux communes pour qu'elles se dotent de **documents d'urbanisme**. En matière de logement, l'accession à la propriété, la lutte contre le logement insalubre, la construction de logements sociaux et la maîtrise du foncier sont perçues comme prioritaires.

g) concernant les grands projets:

Sans conteste la ligne **LGV** et la gare **TGV** sont les deux grands projets que les Tarn-et-Garonnais jugent incontournables, et c'est la raison pour laquelle je vous ai proposé, à cette session, de nous engager résolument.

III- Vers un programme d'action Tarn-et-Garonne 2025 :

La consultation publique montre qu'une **mutation est en cours où l'urbain et le rural ne s'opposent plus**.

Dans ce conteste, le Tarn-et-Garonne arrive à maintenir une diversité de territoires et offre aux habitants différents projets de vie : « métropolitaine » à Montauban, une propriété à la campagne, une vie en milieu rural. Si cette offre diverse génère des demandes multiples et parfois contradictoires, la question **d'accessibilité aux services et aux pôles urbains** est globalement partagée par l'ensemble des habitants.

Ces enquêtes auprès des élus et de la population donnent, d'ores et déjà, un certain nombre de pistes pour le projet « Tarn et Garonne 2025 », au niveau de l'action du Conseil Général et du positionnement de l'institution.

Il s'agit donc de **poursuivre** une politique volontariste d'**équilibre** du Département entre les zones urbaines et les zones rurales, qui sont complémentaires, et de **coordination** des acteurs au service d'une optimisation de la dynamique métropolitaine.

Aujourd'hui, la consultation publique montre que le Tarn-et-Garonne est un Département où il fait bon vivre, et que nos politiques y sont peut-être pour quelque chose.

Dans la continuité de cette dynamique, deux objectifs seront à explorer dans le moyen terme :

- **poursuivre le développement économique**, levier de l'équilibre territorial et saisir, au mieux, les opportunités qui se présentent ;
- **développer la mobilité et optimiser le niveau d'équipements** du territoire départemental ;

ils intégreront le thème transversal du développement durable qui comporte, de fait, les politiques environnementales et la valorisation du cadre de vie.

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose de bien vouloir prendre acte de ce rapport d'information important pour l'avenir du Tarn-et-Garonne qui porte, en germes les inflexions que nous aurons à apporter à nos politiques que nos concitoyens semblent avoir particulièrement appréciées.

♦

♦ ♦

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte du rapport d'information concernant « Tarn-et-Garonne 2025 » suite à la consultation publique de la population et des élus du département qui a lieu du 15 juin au 15 juillet 2008 ;

- Précise que ce rapport porte en germes les inflexions qui devront être apportées aux politiques départementales particulièrement appréciées par les concitoyens ;

- Précise également que les deux objectifs suivants seront à explorer dans le moyen terme :

  - poursuivre le développement économique, levier de l'équilibre territorial et saisir, au mieux, les opportunités qui se présentent ;
  - développer la mobilité et optimiser le niveau d'équipements du territoire départemental ;

Acte donné.

Le Président,